

**DEPARTEMENT DES COTES D'ARMOR  
CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE  
GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
SEANCE DU 17 JUIN 2021**

L'an deux mille vingt et un, le jeudi 17 juin, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Action Sociale dûment convoqué, s'est assemblé à la salle les Forges de Bourbriac, sous la Présidence de Madame Claudine GUILLOU.

**Etaient présents les Administrateurs suivants :**

BOSCHER Marina ; BOUILLOT Lise ; CROISSANT Guy ; GENETAY Stéphanie ; GEORGELIN Dominique ; GUILLOU Claudine ; HAGARD Elisabeth ; LE BLOAS Mireille ; LE GOFF Yannick ; LE SAULNIER Brigitte ; VILLECROZE Philippe.

**Administrateurs absents excusés :**

COCGUEN Marie-Jo ; GOASDOUE Gérard ; INDERBITZIN Laure-Line ; LE BIANIC Yvon ; LE BLEVENNEC Gilbert ; LE MEAUX Vincent ; NAUDIN Christian ; RADENNEN-PAGEOT Annick ; RASLE-ROCHE Morgan.

**Administrateurs absents :**

BUHE Thierry ; BUTEL Pierre-Yves ; CRESSON-BRASSART Christèle ; ECHEVEST Yannick ; THOMAS Joseph.

**Administrateurs absents ayant donné pouvoir :**

Monsieur RASLE-ROCHE Morgan ayant donné pouvoir à Monsieur CROISSANT Guy.

En exercice : **25**  
Présents : **11**  
Absents : **14**  
Représentés : **01**

Date d'envoi des convocations : **Jeudi 10 juin 2021.**

M. Yannick HENRION, Directeur du CIAS a été désigné secrétaire de séance.

**Conformément** à la loi du IV de l'article 6 de la loi n°2020-1379 du 14 novembre 2020, en sa version modifiée par la loi du 31 mai 2021, prévoit, jusqu'au 30 septembre 2021, que « les organes délibérants des collectivités territoriales et des établissements publics qui en relèvent, délibèrent valablement que lorsque le tiers de leurs membres en exercice est présent.

**Le quorum du CIAS est donc atteint pour ce Conseil d'Administration du jeudi 17 juin 2021.**

DEL 2021-06-33

**CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE - GUINGAMP-PAIMPOL AGGLOMERATION  
DEVELOPPEMENT SOCIAL - FEUILLE DE ROUTE ACTUALISEE**

Début 2020, le CIAS a initié **une démarche de collaboration avec les CCAS et les communes**.  
une feuille de route a été validée.

**Un nouveau cycle de rencontres a été initié au printemps 2021** pour présenter le CIAS, la  
démarche engagée, et pour amender la feuille de route en fonction des problématiques  
énoncées par les élus.

Le Conseil d'Administration prend acte de la nouvelle feuille de route ci-après :

- Animation et coordination d'un réseau « Actions sociales » : suivi de la feuille de route, mise en place de groupes de travail sur des thématiques (ex. logements d'urgence, gestion EHPAD).
- Elaboration d'un annuaire « aides sociales ».
- Relais d'information avec l'Agglomération, les Institutions (CD 22) et les associations.
- Soutien technique (ex. ABS) et juridique (CDG22 et UNCCAS) Veille documentaire (Appels à projets).
- Réflexion quant à la mise en place d'un règlement des aides individuelles.
- Organisation de conférences/de réunions thématiques (ex. logements d'urgence, dispositifs solidaires, prévention de la délinquance..).
- Proposition de formations pour les élus (ex. violence intrafamiliales, ABS..).

**Lecture entendue et après en avoir délibéré,**

**Le Conseil d'Administration à l'unanimité,**

**PREND ACTE** de la feuille de route actualisée du CIAS.

Certifié exécutoire compte tenu de la  
transmission en Sous-Préfecture le 11/07/2021  
et de publication le 11/07/2021



Pour extrait conforme,  
La Vice-Présidente,

